

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Direction interdépartementale des routes
Méditerranée

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES
TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Branche « Routes-Bases Aériennes »

Avis de recrutement

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État,

Vu l'arrêté du 27/05/2021 ainsi que la notification de la DRH autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État

Service recruteur

Le service où l'emploi est à pourvoir est la **Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée** dont le siège est situé à Marseille.

La Direction Interdépartementale des Routes est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique. Ce service assure l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier national de l'État, missions qui étaient jusqu'alors dévolues aux Directions Départementales de l'Équipement.

Présentation des missions d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État

- Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État (grade C1) sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de la Transition Écologique. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales) et sont chargés de l'exécution de tous travaux d'exploitation et d'entretien de ces routes.

- Ils assurent également la surveillance du réseau : patrimoine, viabilité et sécurité. Ils sont chargés de l'exploitation de la route (intervention sur accident, mise en place de déviation, ...), de l'entretien courant des chaussées, des dépendances (fauchage notamment), du service hivernal (salage et déneigement des routes).

- Ils peuvent être appelés, en raison des nécessités, à exécuter, en dehors de leur horaire normal de travail, un service de jour, de nuit, les dimanches et jours fériés.

Nombre de poste à pourvoir

Le nombre de poste à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée est de 3.

Ces postes sont à pourvoir dans le District des Alpes du Sud

- au centre d'entretien et d'intervention de La Mure (département 38) rattaché au District Des Alpes du Sud (DADS) le siège du est situé dans les Hautes Alpes

et

- au centre d'entretien et d'intervention de Digne (département 04) rattaché au District Des Alpes du Sud (DADS) dont le siège du est situé dans les Hautes Alpes

- dans l'un des centres d'entretien et d'intervention dans les départements des hautes Alpes (04) ou du Gard (département 30) ou de l'Isère (département 38)

Date prévue du recrutement au plus tard le 31 décembre 2021.

Nature du contrat :

CDI 35 h, des astreintes à assurer et possibilité d'heures supplémentaires

Stage minimum d'un an avant titularisation

Contenu des postes

Le poste consiste à :

- participer à l'exploitation de la route (surveillance générale du réseau, service hivernal, service estival, ...)

- exécuter divers travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et leurs dépendances pour le compte de l'État

- participer aux interventions d'urgence et de sécurité

- participer à l'information des usagers

- poser des signalisations permanentes et temporaires

L'activité s'exerce la plupart du temps en plein air. Cette activité s'exerce majoritairement en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe d'exploitation encadrant.

Les missions décrites ci-dessus sont soumises à des astreintes, voire à du travail de nuit, et à du travail en horaires décalés et hors jours ouvrables.

Rémunération d'un agent d'exploitation (C1)

- le traitement brut : **1522,96 € brut/mois (en début de carrière)**

- les indemnités statutaires :

- Prime pour Service Rendu (PSR): **77,27 € brut/mois**

- Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE): **205,42 € /mois**

- les indemnités de service fait : les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et les indemnités de sujétions horaires

Modalités de candidature

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

1 - une lettre de candidature et de motivation

La lettre de motivation doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions d'agent d'exploitation. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique.

2- les coordonnées postales, téléphoniques, électroniques.

3- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le curriculum vitae doit faire apparaître la formation initiale et continue suivie par le candidat ainsi que ses expériences professionnelles.

4- l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire (précisez lesquels et fournir impérativement une copie) et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, précisez lesquels et fournir impérativement une copie), notamment :

- permis B
- permis C
- CACES 4 Engins de chargement à déplacement alternatif
- CACES 8 Engins de transport ou d'extraction-transport

Le dossier accompagné des pièces justificatives éventuelles doit être exclusivement :

- envoyé par courrier au plus tard **le 30 juillet 2021** (cachet de la Poste faisant foi) ou

Adresse d'envoi ou de dépôt du dossier :

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
Secrétariat Général / Gestion Emplois et Compétences
16 rue Antoine Zattara- CS 70248-
13331 Marseille Cedex 3
Téléphone 04 86 94 68 05/06 23 36 52 14

- adressé par mail à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **30 juillet 2021**

gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Tout dossier déposé après le **30 juillet 2021 à 16h00** ou ayant un cachet de la Poste après cette date sera refusé.

Modalités de sélection des dossiers:

Les dossiers transmis sont tous examinés par la commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission établit par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer l'entretien. Cette liste peut comporter, lorsque le nombre de candidats le permet, au moins autant de noms que le triple du nombre d'emplois offerts.

Modalités de déroulement de l'entretien

L'entretien aura lieu sauf modifications éventuelles à la Direction Interdépartementale des Routes à GAP au :

- District des Alpes du Sud **le 7 septembre 2021**

Cet entretien portera sur les expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi offert.

Il se déroulera sur vingt minutes pendant lesquelles la commission vérifiera l'aptitude du candidat à accomplir les missions qui lui seront confiées.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité, avec photographie, et de leur convocation qu'ils devront présenter à toute réquisition, sous peine d'exclusion.

Modalités de déroulement du test pratique

Le test aura lieu immédiatement après l'entretien, sauf modifications éventuelles, à la Direction Interdépartementale des Routes – District des Alpes du Sud à **GAP le 7 septembre 2021**

Ce test, d'une durée d'une heure maximum, portera sur une mise en situation simple de travail, notamment en équipe, susceptible d'être confié à un agent d'exploitation des TPE, qui permettra aux membres de la commission d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à faire face aux différentes situations, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

Nomination des candidats

A l'issue de cette phase, les candidats seront classés par ordre de mérite établi par la commission et les postes seront proposés au lauréat, sous réserve de son aptitude médicale à exercer les missions confiées et des conditions d'entrée dans la fonction publique (casier judiciaire vierge...). Le lauréat accomplira un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel il pourra être titularisé.

Les postes sont à pourvoir **au plus tard le 31 décembre 2021.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Lydia KHOSIASHVILI

Ajointe au responsable pôle Gestion des Emplois et des Compétences de la DIR Méditerranée

Tel : 04 86 94 68 05/06 23 36 52 14

Mail : lydia.khosiashvili@developpement-durable.gouv.fr